



# Attestation de paiement

## Aide aux Frais d'Etudes (AFE)

Pour continuer à percevoir l'AFE ou l'ICFE versée(s) par l'ancien employeur des IEG, complétez l'étape **1** puis transmettez lui cette attestation pour qu'il renseigne les étapes **2** et **3**. Une fois qu'il vous l'aura retournée accompagnée des justificatifs, faites nous suivre votre dossier complet. **Dans le cadre d'un départ en retraite ou en invalidité, cette formalité est indispensable au paiement de vos prestations.**

### 1-Demandeur

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_  
N° de sécurité sociale : \_\_\_\_\_ N° d'affilié : \_\_\_\_\_ -00- \_\_\_\_\_

### 2-Employeur

**Important** : Joindre impérativement pour chaque enfant :  la/les demande(s) d'AFE de l'année scolaire en cours,  le(s) justificatif(s) de scolarité (y compris contrat d'apprentissage, d'alternance, etc).

Noms et prénoms des enfants qui perçoivent ou ont perçu de l'AFE	Date de naissance	Nombre de mois total dû depuis l'origine* jusqu'à la mise en retraite	Dernier mois dû par l'employeur	Aide en faveur des enfants boursiers déjà versée	Commentaires
				<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
				<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
				<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
				<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

\* Attention, nous déduisons ce nombre de mois des 60 mois de versement alloué au titre de l'AFE.

### 3-Authentification par l'employeur

Nom de l'unité ou de l'entreprise : \_\_\_\_\_ Gestion du contrat de travail assuré par M/Mme : \_\_\_\_\_  
Tél : \_\_\_\_\_ mail : \_\_\_\_\_

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur cette déclaration et documents joints.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Une vérification de l'exactitude de vos déclarations et de l'authenticité des documents produits peut être effectuée dans le cadre de l'exercice du droit de communication prévu par les articles L. 114-19 à L. 114-22 du code de la sécurité sociale.  
La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (articles 313-1 et suivants, 441-1 et suivants, 441-6 et suivants du code pénal).  
Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et, dans certains cas prévus par la loi, d'opposition vis-à-vis des données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant au Correspondant Informatique et Libertés de la CNIEG.

Cachet et signature de l'employeur